

World Health Professions Alliance (WHPA)



Point 21.2 – Réforme de l’OMS : Participation des acteurs non étatiques aux organes directeurs de l’OMS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Je m’exprime au nom du Conseil International des Infirmières (CII), qui fait partie de l’Alliance mondiale des professions de santé (AMPS), une coalition représentant plus de 41 millions de dentistes, de pharmaciens, d’infirmières, de médecins et de physiothérapeutes.

Nous sommes favorables aux réunions informelles préalables à l’Assemblée mondiale de la Santé (AMS), mais pour un véritable échange, il convient de donner un préavis plus long et le choix des points à l’ordre du jour doit faire l’objet d’un accord entre les acteurs non étatiques (ANE) et les États Membres.

Après avoir testé les déclarations groupées lors de la 75^e AMS, nous encourageons vivement la consultation des ANE avant de prendre une décision définitive quant à leur mise en œuvre. Les ANE de l’AMPS associent leurs déclarations depuis de nombreuses années, mais les ressources et le temps requis pour élaborer les déclarations groupées d’après les processus proposés sont disproportionnés par rapport à leur impact. Nous estimons que les déclarations groupées ne doivent pas se substituer aux déclarations individuelles, qu’elles doivent être organisées de façon efficace et que le choix des points à l’ordre du jour doit impliquer les ANE.

Nous demandons également que les événements parallèles officiels de l’AMS soient maintenus. Ces événements sont des plateformes utiles permettant aux ANE de dialoguer et de collaborer avec les États Membres et l’OMS, en partageant leur expertise sur des questions techniques.

Nous entendons la complexité des organes directeurs de l’OMS et réitérons notre engagement à soutenir l’OMS pour améliorer la participation des ANE à ces organes.